

Jeudi 1 juin 2006

Par Olivier Chicheportiche

<http://www.silicon.fr/getarticle.asp?ID=15433>

Advestigo entend s'imposer sur le marché de la surveillance des fichiers

Repérer les copies illégales de contenus protégés sur les réseaux d'échange ou à l'intérieur de l'entreprise va très vite devenir une activité rentable

Alors que le débat sur la loi DADVSI (droits d'auteur et droits voisins pour la Société de l'Information) suscite toujours une forte polémique, la question de la surveillance des contenus multimédias disponibles sur la Toile va se poser de façon critique.

Si la loi est promulguée en l'état, il faudra en effet mettre au point des techniques permettant de repérer ces copies illégales. En traçant ces fichiers pirates, l'on pourra alors débusquer les méchants téléchargeurs qui mettent à mal l'Industrie mondiale du divertissement... Sur ce terrain, le français Advestigo affirme avoir la solution la plus efficace. Créée en 2003 par deux chercheurs du CEA, l'entreprise a mis au point une technologie de reconnaissance des contenus multimédias illégaux. *"Nous pouvons repérer une copie quelque soit le fichier, quel que soit le contenu"*, affirme Michel Roux, directeur général. Explications. Le contenu n'est pas marqué, il est reconnu. Par exemple, lorsqu'une maison de disque souhaite protéger un titre, elle fournit à Advestigo une copie. Cette dernière est analysée, puis en est extraite une empreinte numérique unique, une sorte de photo d'identité. Il suffit ensuite de comparer cette empreinte à celle des fichiers qui circulent sur les réseaux d'échange ouverts comme le peer-to-peer. On sait alors très vite si un fichier est légal ou pas. Principal avantage, on évite de marquer les contenus à la base, une méthode coûteuse qui est forcément limitée car contournée. *"Par ailleurs, cette méthode permet au client (éditeurs de contenus, Majors du disque...) de rien avoir à faire. Ils ont juste à définir le fichier à surveiller et les réseaux à observer. De notre côté, grâce à cette empreinte unique, on repère les copies par comparaison. Plusieurs dizaines de milliers de fichiers peuvent être surveillés en même temps"*, explique Michel Roux. La loi DADVSI qui prévoit un régime de sanctions graduées et la mise en place d'une autorité officielle représentent donc une opportunité importante pour des entreprises comme Advestigo. *"Cette autorité devra faire appel à des éditeurs comme nous pour mettre en place la surveillance des réseaux et des fichiers qui y circulent, et pour l'établissement des amendes"*, s'enthousiasme le directeur général. Et de poursuivre: *"L'objectif est de marquer les esprits en montrant que la surveillance est efficace. Et ainsi, faire baisser le trafic du P2P"*. **Dans les entreprises aussi** Le débat parlementaire autour de cette loi n'étant pas clos, Advestigo reconnaît que les industriels sont en stand-by. Les incertitudes sont encore nombreuses. Mais des expérimentations ont déjà eu lieu. Ainsi, l'AFP, l'Agence France Presse ou encore la Sacem ont chargé Advestigo de surveiller les réseaux afin de repérer des contenus copiés. Mais Advestigo ne veut pas en rester là et entend diversifier son offre vers le monde de l'entreprise. Il s'agit ici de contrôler la diffusion de contenus (documents, mails...) au sein de l'entreprise vers l'extérieur. *"L'usage intensif du mail et des messageries instantanées sont parfois sources de fuites, intentionnelles ou pas. Ce problème se pose de plus en plus"*, souligne Michel Roux. Ici, Advestigo propose un logiciel qui définit la criticité des documents à surveiller. Ensuite, comme avec les fichiers multimédias, est extraite une empreinte numérique des documents. Il suffit alors ensuite de surveiller le réseau de l'entreprise pour repérer des fuites par mail ou autre en comparant l'empreinte avec les fichiers en circulation. Mais pour être vraiment efficace, l'outil doit être capable de repérer des copies mais aussi des extraits de texte. *"Même si 3 lignes sont extraites d'un texte de 25 pages sont diffusées, on peut le repérer"*, affirme le directeur général. Advestigo, qui vient juste de lancer cette offre entreprise, espère qu'elle réalisera à terme 50% de son activité, aux côtés de la surveillance des fichiers multimédias.